



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL

L'an 2013, le 26 mars à 9 heures du matin, nous soussignés Franck Moreaux et Edwige Yot, respectivement Contrôleur Principal et Agent de Constatation Principal des Douanes au bureau de Troyes, sis 6 rue Antoine Lumière 10600 La Chapelle Saint Luc, certifions que le 7 mars 2013 à 16 heures, munis de nos commissions d'emploi, nous nous sommes présentés à l'établissement COMPTOIR NATIONAL DE L'OR (Siren 751 244 096) situé au 31 rue Urbain IV à Troyes, dont l'activité est l'achat-vente d'ouvrages en métaux précieux neufs et d'occasions, dans le cadre de l'article L36 du Livre des Procédures Fiscales.

A notre arrivée, nous déclinons nos identités et présentons nos commissions d'emploi. Nous sommes reçus par madame Tiphaine DOLAT, la gérante de l'établissement, à qui nous demandons de nous présenter la déclaration d'existence. Elle nous présente alors la déclaration d'existence délivrée le 31 juillet 2012 par le bureau de Garantie de Strasbourg sous le numéro 10/2009 du volume 2386 pour «l'achat et la vente d'ouvrage en métaux précieux neufs et d'occasion (rachat de vieil or)». Elle nous déclare que tous les ouvrages sont reversés régulièrement au siège du COMPTOIR NATIONAL DE L'OR, sauf les pièces en bon état qui peuvent faire l'objet de revente.

Nous lui demandons ensuite de nous présenter le Livre de Police. Ce dernier est tenu de manière informatique et nécessite de rapprocher les états d'achats avec les états de ventes qui sont séparés. Le contrôle de la tenue du Livre de Police n'appelle pas de remarque particulière. Madame DOLAT nous précise que la société mère travaille sur la mise au point d'un nouveau Livre de Police informatisé qui sera mis en place d'ici la fin de l'année 2013.

Nous demandons à Mme DOLAT de nous éditer l'état des stocks de bijoux au moment de notre contrôle. Une partie de ceux-ci se trouve dans l'établissement et l'autre partie se trouvant dans le coffre de la banque de Banque Populaire dont l'établissement est client, le conjoint de Mme DOLAT, co-gérant, s'y rend afin de le récupérer pour que nous puissions finaliser le contrôle. Après vérifications, nous constatons alors que le stock correspond bien à celui repris sur le Livre de Police (annexe du présent acte). Nous faisons cependant remarquer à Mme DOLAT que chaque lot doit être séparément identifié. Nous faisons également peser plusieurs bijoux, par épreuve, afin de vérifier les poids retenus sur le Livre de Police. Pas de remarque particulière. Nous vérifions également par épreuve la présence des poinçons de garanties sur plusieurs bijoux, Vérification conforme.

Les deux balances utilisées dans l'établissement sont conformes (date validité du contrôle par organisme agréé).

Clos le présent acte le 26 mars 2013 à 11 heures du matin.

Les Agents : F. Moreaux

E. Yot

▲
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES